



## Débit livret sans vote en A G

Par **isabelle59118**, le **19/02/2012** à **10:18**

Bonjour à tous, depuis plusieurs années notre syndic fait comme il veut faute d'être surveillé par le conseil syndical. J'ai été vérifier les comptes et là je me suis aperçue que plusieurs débits n'avaient pas de votes en A G dont une facture de + de 1500€, j'ai vérifié tous les procès-verbaux sans succès . Vérification faite fin 2011 et les débits soit disant votés en 2008 et 2009 . Comment peut-on faire pour récupérer notre argent et surtout peut-on virer le syndic pour fautes graves, plusieurs copropriétaires mais pas assez pour la majorité voudraient changer de syndic. D'avance, je vous remercie pour vos réponses.